



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

divorce

Question écrite n° 70107

## Texte de la question

M. Richard Mallié attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la non-présentation d'enfants suite à un divorce selon l'article 227-5 du code pénal. Il souhaite disposer d'un bilan chiffré du nombre de plaintes déposées pour non-présentation d'enfants suite à un divorce.

## Texte de la réponse

Le recensement des crimes et délits constatés par les forces de police et de gendarmerie (dit « état 4001 ») ne comporte pas d'index spécifique concernant le délit prévu à l'article 227-5 du code pénal (refus indu de représenter un enfant mineur à la personne qui a le droit de le réclamer). Les seules données disponibles pour la police nationale sont celles figurant dans la base nationale du système de traitement des infractions constatées (STIC) et dont le mode d'enrichissement manuel implique un décalage dans le temps entre les faits et leur enregistrement, ne permettant pas à ce jour de disposer d'informations complètes sur l'année 2009. Sous ces réserves, les données concernant les faits réprimés à l'article 227-5 du code pénal sont les suivantes :

POLICE NATIONALE	ANNÉE 2007	ANNÉE 2008	ÉVOLUTION	1er SEMESTRE 2008	1er SEMESTRE 2009	ÉVOLUTION
Total des personnes mises en cause	3 817	4 099	+ 7,39 %	1 925	1 650	- 14,29 %

S'agissant de la gendarmerie nationale, les données disponibles, issues de la base nationale statistique des infractions, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

GENDARMERIE NATIONALE	2007	2008	ÉVOLUTION	2009	ÉVOLUTION
Total des personnes mises en cause	13 323	13 672	+ 2,6 %	14 451	+ 5,7 %

## Données clés

**Auteur :** [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 70107

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

**Ministère attributaire :** Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 27 avril 2010

**Question publiée le** : 2 février 2010, page 1008

**Réponse publiée le** : 4 mai 2010, page 5062